

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Justine GRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 13 mars 2025
Date de publication : 27 mars 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	BREMOND Gabriel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	CHAPIN Jean-Paul
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	JEANNEROD Georges
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
GUERRIN Bernard	BONIN Jean-Luc	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	CHAUCHEFOIN Gérard	JACQUOT Patrick
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	DAVID Françoise
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	LABOUROT Céline
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	GRUET Olivier
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
CROISERAT Jean-Luc	GIROD Isabelle	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
GUIBELIN Marie-Rose	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
HOFFMANN Maurice	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	
THEVENIN Héléne	NONNOTTE-BOUTON Catherine	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MIRAT Maryline
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie
DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas
EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
MBITEL Mohamed donne procuration à JABOVISTE Philippe
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
VIVERGE Patrick donne procuration à BERNARDIN Daniel
LAGNIEN Jacques donne procuration à PANNAUX Joël

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	MATHEZ Christian
CHEVAUX Bruno	GINET Gérard
LACROIX Olivier	

Objet : Demande de financement – commune de Damparis – Travaux de reconstruction de la station d'épuration

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Le système d'assainissement collectif de la commune de Damparis est composé :

- d'un réseau d'assainissement unitaire et séparatif se développant sur environ 20 km dont 13 de réseau séparatif, 6.5 km d'unitaire et 500 m de réseau de transport,
- d'une station d'épuration de type boues activées.

L'ouvrage a été mis en service en 1980. Sa capacité nominale (fournie par le constructeur) a été établie à 4 500 Equivalents-Habitants. Il est jugé non conforme en termes d'équipement et de performances par la Police de l'Eau en raison du dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration et du manque de robustesse des performances de traitement. A ce titre, la Police de l'Eau a transmis à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole une mise en demeure relative à la construction d'une nouvelle station d'épuration au plus tard au 30 juin 2027 (Arrêté Préfectoral n° 2024-04-17-001).

Le système de collecte est lui-aussi non conforme en raison de la présence en quantité importante d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales et pour le faible taux de collecte des eaux usées.

Une mission de maîtrise d'œuvre est en cours de réalisation par le Bureau d'Etudes Verdi. Le projet a été présenté en mars 2024 et prévoit :

- les travaux de création des prétraitements,
- la création de la filière de traitement des eaux de type boues activées en aération prolongée,
- la création de la filière de traitement des boues,
- la réalisation des aménagements annexes : instrumentation, VRD,
- les frais d'acquisition,
- les frais d'opérations préliminaires,
- les frais de maîtrise d'œuvre,
- les essais de réception,
- les aléas de chantier et révisions de prix.

Le phasage prévisionnel des travaux est le suivant :

- travaux de construction de la station d'épuration de septembre 2025 à juin 2027,
- mise en service des nouveaux ouvrages en avril 2027,
- période d'observation à partir de mai à juillet 2027,
- démolition de l'ancienne station d'épuration, finalisation de la voirie et des espaces verts d'avril à juin 2027.

Il est proposé le plan de financement, comprenant la maîtrise d'œuvre et les travaux, ci-dessous afin de solliciter les cofinanceurs :

Financiers	Taux	Montant
Agence de l'Eau	50%	1 940 391,00 €
Département du Jura	15%	582 117,30 €
Autofinancement	35%	1 358 273,70 €
TOTAL	100%	3 880 782,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la programmation des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Damparis, pour un montant d'opération de 3 880 782,00 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement exposé dans la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximum auprès des cofinanceurs sus-désignés,

- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 1	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	

*Fait à Damparis, le 20 mars 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- Commune de Damparis

Jean-Pascal FICHERE.

